



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette
Présents : 21 commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de
Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à
Excusé : 2 l'affichage de l'ordre du jour en date du six janvier deux mil vingt-cinq.
Pouvoirs : 6

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Patrick LAMBERT, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

Absents :

Monsieur Julien DETREZ
Monsieur Lucas GILLY

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2025

DCM N°2025-05 - Finances -Vote du quart des crédits d'investissement

Rapporteur : Marie Aude PEZERIL

Délibération ajoutée à l'ordre du jour en séance, après accord unanime de l'assemblée.

Il est indiqué à l'assemblée, que, jusqu'à l'adoption du budget, au plus tard le 15 avril 2025, le Conseil Municipal peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité de mandater les factures d'investissement qui seront engagées en début d'année 2025, afin de payer les fournisseurs pour les prestations réalisées dont la nature relève :

Au chapitre 16 (hors capital d'emprunts)

- Cautionnements

Au chapitre 20

- Frais d'études
- Acquisition de logiciels
- Autres immobilisations

Au chapitre 204

- Subventions d'équipement

Au chapitre 21

- Acquisition de matériel technique
- Acquisition urgente de matériel divers

Au chapitre 23

- Travaux de voirie
- Eclairage public
- Travaux dans les bâtiments communaux
- Travaux de sécurité

Au chapitre 27

- Prêts

Au chapitre 45

- Travaux exécutés d'office
- Opérations sous mandat réalisées pour le compte de tiers



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2025

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L.1612-1 ;

Vu le budget de l'exercice 2024 dûment approuvé par le Conseil Municipal par délibération 2024-29 du 12 avril 2024 détaillés par chapitre ;

Vu la décision modificative n°1 du budget 2024 dûment approuvé par le conseil Municipal par délibération 2024-53 du 24 juin 2024 ;

Vu la décision modificative n°2 du budget 2024 dûment approuvé par le Conseil Municipal par délibération 2024-76 du 02 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, à la Majorité, avec 26 voix POUR, et 1 ABSTENTION (Roger BERNET).

AUTORISE Monsieur le Maire, avant l'adoption du budget de l'exercice 2025 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits de l'exercice 2024 détaillés par chapitre :

Chapitre budgétaire Investissement	B.P.2024 DM n°1+2 En euro	RAR 2023 Inscrits au B.P. 2024	Montant Net	Quart des crédits En euro
16-Emprunts et dettes assimilées (<i>hors capital d'emprunts</i>)	3 000,00	-0,00	3 000,00	750,00
20-Immobilisations corporelles	122 383,09	-2 538,00	119 845,09	29 961,27
204-Subventions d'équipement versées	345 255,00	-145 406,00	199 849,00	49 962,25
21-Immobilisations incorporelles	511 673,30	-18 389,30	493 284,00	123 321,00
23-Immobilisations en cours	3 694 575,55	-459 725,55	3 234 850,00	808 712,50
27-Autres immobilisations financières	0,00	-0,00	0,00	0,00
45-Opérations pour comptes de tiers	1 310 484,47	-120 484,47	1 190 000,00	297 500,00
TOTAL	5 987 371,41	-746 543,32	5 240 828,09	1 310 207,02

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Délibération n° 2025/05

Le Maire,
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250113-DEL2025-05-DE
Date de réception préfecture : 17/01/2025

Page 3 sur 3